

RAPPORT DE DURABILITÉ



La politique de durabilité d'Atenor comporte les dimensions interconnectées et essentielles à une transition durable, à savoir les dimensions économique, environnementale, sociale et de gouvernance.

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS
RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE La résilience économique : porte sur la continuité des activités d'Atenor, la croissance et la rentabilité à long terme assorties d'une gestion solide des risques.	<ol style="list-style-type: none"> Optimiser le cycle de création de valeur Consolider l'activité locale Diversifier les types de projets Evaluer et gérer les risques Mettre en place un financement durable
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Contribution environnementale: Au travers de ses activités immobilières, Atenor contribue substantiellement à la nécessaire transition des villes vers la neutralité carbone. De surcroît, grâce à ses développements durables certifiés et reconnus, Atenor s'engage dans toutes les questions environnementales.	<ol style="list-style-type: none"> Réduire les émissions Utiliser les énergies renouvelables Stimuler la circularité et la rénovation Soutenir la mobilité douce Promouvoir l'innovation
IMPACT SOCIAL L'Impact social porte sur la contribution d'Atenor à une communauté durable et se situe à différents niveaux : depuis la société jusqu'aux organisations philanthropiques.	<ol style="list-style-type: none"> Garantir le bien-être des collaborateurs Promouvoir le bien-être des occupants Améliorer le cadre de vie urbain Soutenir les organisations philanthropiques Maintenir une culture d'entreprise qui soit source d'épanouissement
GOVERNANCE ÉLARGIE Gouvernance élargie : En tant que société cotée, Atenor doit faire preuve d'une gouvernance exemplaire. L'importance des bonnes pratiques de gouvernance se traduit par un leadership fort, une culture positive, une information claire et une gestion solide des risques. Tous ces éléments permettent aux représentants de la Société de protéger les intérêts à long terme de la Société et de ses Actionnaires.	<ol style="list-style-type: none"> Assurer une information claire et transparente Intégrer la durabilité dans la politique de rémunération Organiser un processus décisionnel équilibré Assurer la diversité et l'égalité des chances entre tous les collaborateurs Viser le rayonnement international des valeurs et de l'expertise

INTRODUCTION

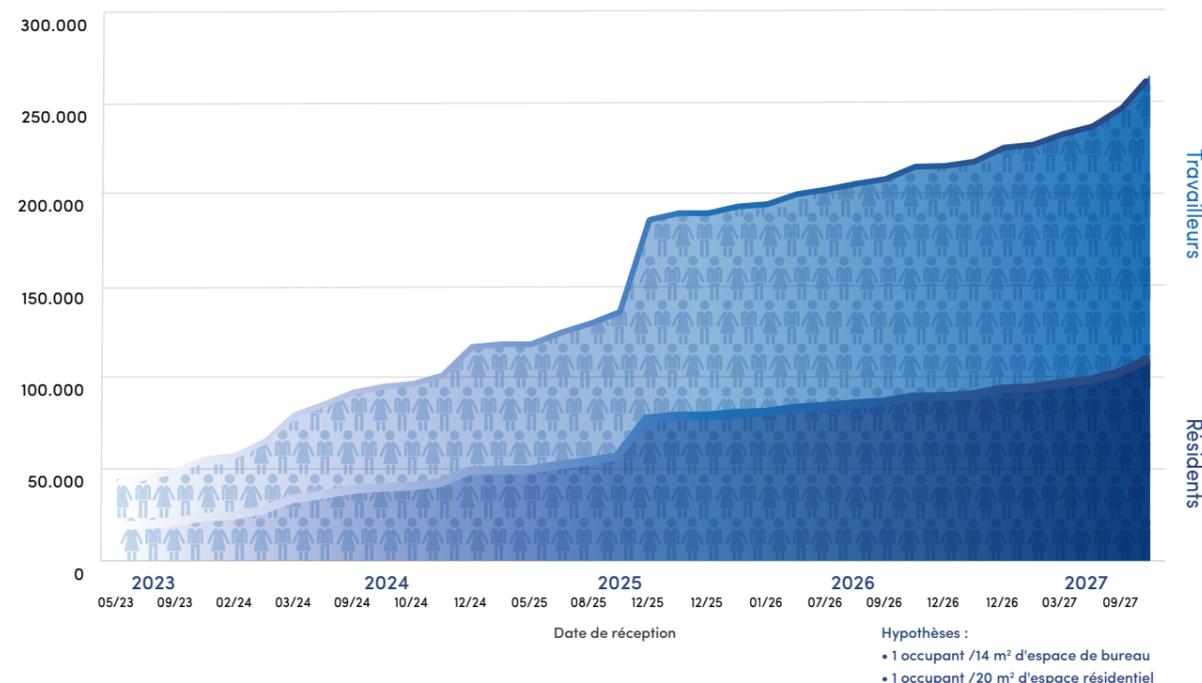
Depuis le 15 novembre 2022, nous sommes huit milliards d'habitants sur la planète. Aujourd'hui, 56% de la population mondiale, soit 4,4 milliards d'habitants, vivent en ville. Cette tendance va se poursuivre : d'ici 2050, avec le doublement du nombre actuel de citadins, pratiquement sept personnes sur dix vivront en milieu urbain¹. Or, les villes consomment actuellement près de deux tiers de la production mondiale d'énergie et émettent plus de 70 % des émissions planétaires de gaz à effet de serre.

Face aux défis climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux, nous devons prendre position. Au sein d'Atenor, une politique de durabilité forte et volontaire a été mise en place avec la collaboration de toutes les équipes locales. Détaillée dans ce rapport, cette politique comporte des objectifs et lignes de conduite clairs à court, moyen et long termes. Ce plan stratégique répond à ces enjeux critiques dans la perspective optimiste et économiquement équilibrée d'amélioration constante de l'environnement.

En Europe, au rythme actuel de renouvellement du parc immobilier², l'objectif de neutralité carbone fixé par le Pacte Vert pour l'Europe à 2050 ne sera atteint que dans plus de 300 ans ! Il est temps de passer à la vitesse supérieure.

Par son activité de développeur, Atenor contribue activement à améliorer le cadre de vie urbain en proposant des lieux de vie et d'activité riches en échange, généreux en qualité, mais pauvres en empreinte carbone. Suivant leur rythme de développement, les 1.314.000 m² de projets d'Atenor permettront d'accueillir, d'ici 2025, plus de 100.000 travailleurs et habitants et jusqu'à 250.000 en 2027.

PERSPECTIVE DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES DANS LES DÉVELOPPEMENTS URBAINS D'ATENOR



A travers ses développements dans 16 villes, les projets d'Atenor offrent des lieux de vie et d'activité à haute performance environnementale à de futurs occupants. Ce graphique montre le cumul des personnes résidentes ou actives accueillies au sein des projets, en fonction de leur date de réalisation.

¹ Source : <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/urbandevelopment/overview#:~:text=Vue%20d'ensemble,-Contexte&text=Aujourd'hui%2C%2056%20%25%20de,monde%20vivront%20en%20milieu%20urbain.>

² https://ec.europa.eu/info/news/focus-energy-efficiency-buildings-2020-lut-17_en

Upgrade the city

Réhabilitant des terrains en friche, parfois pollués ou des immeubles obsolètes et énergivores, les projets d'Atenor améliorent le cadre de vie urbain en harmonie avec leur contexte. En plus de répondre aux enjeux environnementaux et économiques, les projets d'Atenor anticipent les attentes des occupants par des développements adaptés aux nouvelles habitudes de vie et de travail. Enfin, les projets d'Atenor sont particulièrement étudiés pour assurer une résilience à long terme face aux changements sociétaux et climatiques à venir.

La mise en œuvre de la stratégie d'Atenor repose sur un large savoir-faire, une logique d'échanges transversale de son expertise internationale à travers 10 pays, ainsi qu'un investissement important dans la recherche appliquée via l'Archilab.

Upgrade the buildings

Au vu de la complexité de ces enjeux systémiques, la politique de durabilité d'Atenor s'appuie sur les cadres de références internationaux les plus pertinents et reconnus : les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, le Pacte Vert pour l'Europe et sa Taxonomie, les organismes d'évaluation ESG, le Global Real Estate Sustainability Benchmark, et autres certifications nationales ou internationales. Ces cadres de référence permettent d'inscrire la démarche dans une transition globale mais aussi de valoriser objectivement les qualités environnementales et sociétales des développements d'Atenor³.

Dès 2018, sous l'impulsion d'Archilab, le 'think & do tank' d'Atenor⁴, la politique de durabilité de l'entreprise a été formalisée puis communiquée dans les rapports de durabilité de 2020 et 2021. Depuis, elle évolue grâce à un dialogue constant avec ses parties prenantes.

Depuis 2019, tous les projets de bureaux d'Atenor sont certifiés BREEAM et WELL Core & Shell avec comme consigne d'atteindre, respectivement, au moins les niveaux Excellent et Gold. Des certifications additionnelles sont également prévues au niveau local (DGNB, HQE, WiredScore, etc.).

En 2021, Atenor a ensuite émis, le premier emprunt obligataire 'vert' de € 100 millions destiné uniquement à financer des projets éligibles suivant un Green Finance Framework⁵ exigeant, validé par une tierce partie indépendante. Le succès de ce premier emprunt obligataire 'vert' a permis, en 2022, le lancement d'une deuxième émission de € 55 millions, suivant un Green Finance Framework II encore plus exigeant.

Par ailleurs, en 2022, Atenor a été reconnue comme l'un des 12 Global Listed Sector Leaders par le GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark) parmi les 1.840 entreprises participantes liées à l'immobilier. Outre la reconnaissance de son engagement, l'évaluation du GRESB permet à Atenor de se positionner parmi ses pairs, et d'objectiver la qualité de sa politique de durabilité.

L'ensemble de ces démarches vise à augmenter le niveau de qualité des projets ainsi que la transparence de la politique de durabilité. Elles ne prennent sens qu'en répondant aux attentes des futurs occupants, investisseurs, acquéreurs, habitants, ...

³ Voir page 49

⁴ Voir page 8

⁵ <https://www.atenor.eu/fr/sustainability/green-finance-framework/>

Upgrade the future

Pour poursuivre cette démarche et asseoir la pertinence de son action sur le marché, Atenor a décidé, dès 2022, d'aligner ses nouveaux développements aux critères techniques fixés par la taxonomie européenne pour le secteur immobilier. Ceci implique la contribution substantielle à un des 6 objectifs sans porter significativement préjudice aux 5 autres, tout en respectant les garanties minimales en matière de droits sociaux. Ces critères exigeants, émanant des autorités européennes, ouvrent la voie à la réalisation de l'objectif de neutralité carbone fixé par le Pacte Vert.

Cet engagement fort, les moyens pratiques mis en œuvre pour y parvenir ainsi que le suivi et le contrôle sont détaillés plus loin dans ce rapport (voir le chapitre *Cadres de référence*). 92% des développements d'Atenor sont alignés à la taxonomie européenne avec, pour les projets en cours de conception, des conditions applicables lors de leur construction. L'alignement de 100% du portefeuille, aux critères techniques de la Taxonomie européenne, est visé pour 2024.

Cet objectif permet notamment aux investisseurs la classification de projets d'Atenor dans la catégorie 'vert foncé' au sens de l'article 9 du Sustainable Finance Reporting Directive (SFRD). Cette classification spécifique vise à distinguer les investissements durables qui contribuent significativement à un objectif environnemental ou social européen sans causer de préjudice important aux autres tout en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Dans les pages qui suivent, la politique de durabilité et les objectifs d'Atenor sont détaillés suivant 4 axes : **résilience économique, contribution environnementale, impact social et gouvernance élargie**. Chacun se décline en 5 objectifs avec un plan d'action et des indicateurs clés pour en mesurer la progression. Plus concrètement, les points forts de la contribution des projets à ces objectifs sont détaillés aux pages 100 à 145.



Cloche d'Or, Luxembourg

VUE GÉNÉRALE

SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

RESILIENCE ECONOMIQUE

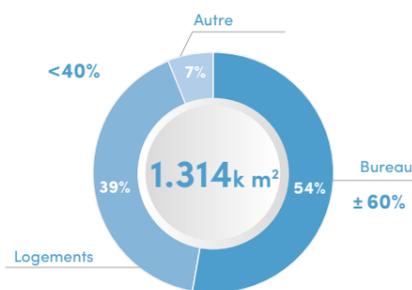
Optimiser le cycle de création de valeur
 > Objectif : viser une durée moyenne de 4,5 ans



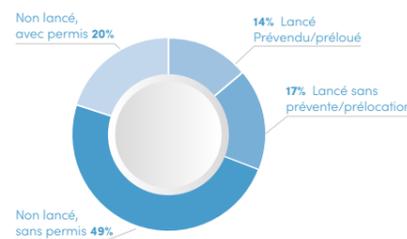
Consolider l'activité locale
 > Objectif : développer simultanément au moins 5 projets par pays.



Diversifier le type de projets
 > Objectif : maintenir une diversité des fonctions avec un minimum de 40% de résidentiel et environ 60% de bureaux.



Evaluer et gérer les risques
 > Objectif : limiter à 15% le capital engagé dans les constructions spéculatives



Mettre en place un financement durable
 > Objectif : atteindre 100% de financement long-terme reconnu comme durable en 2027.



Prévisions de marge brute moyenne de 480 €/m²

IMPACT SOCIAL

Assurer le bien-être des collaborateurs

Système d'évaluation de satisfaction des employés est en place

> Objectif maintenir une évaluation constante de la satisfaction des collaborateurs via une évaluation eNPS

Promouvoir le bien-être des occupants

Surface de bureaux certifiés WELL

Platinum	92K
Gold	292K

> Objectif Maintenir un niveau GOLD min. sur tous les projets de bureaux

Améliorer l'environnement urbain

200 k €

Soutien aux associations locales

> Objectif 10 cents per m²

Soutenir les organisations philanthropiques

100 k €

Soutien à la recherche et aux ONG

> Objectif 10 cents per m²

Maintenir une culture d'entreprise épanouissante

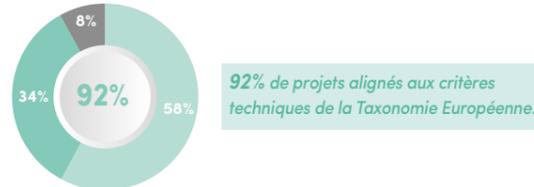
8 %

Taux de rotation de départs volontaires

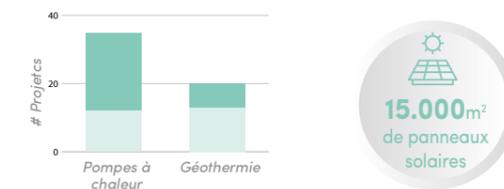
> Objectif rester en-dessous de 10%

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

EU Alignement à la taxonomie européenne
 > Objectif : 100% des développements alignés aux critères techniques de la taxonomie dès 2024



Utiliser les énergies renouvelables
 > Objectif : intégrer de la production d'énergie renouvelable pour 100% des projets en 2025.



Réduire les émissions
 > Objectif : atteindre 100% de projets dont la consommation énergétique est au moins 10% inférieure au Nearly Zero Energy Building standard en 2024.

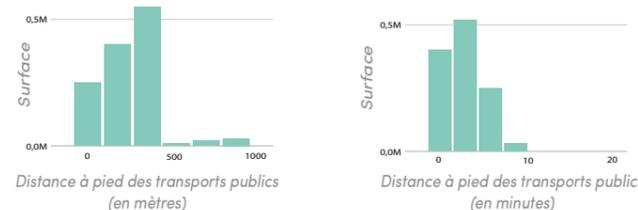


> Objectif : réaliser 100% de projets 'zéro émission' en utilisation en 2030.

Promouvoir l'innovation
 > Objectif : aligner 100% des projets au critère d'adaptation au changement climatique dès 2024.



Soutenir la mobilité douce
 > Objectif : maintenir 100% des projets à moins de 1km ou 10 min à pied des transports en commun.



Stimuler la circularité et la rénovation
 > Objectif : optimiser l'analyse de cycle de vie pour 100% des projets en 2024.

> Objectif: inclure des matériaux réutilisés dans 100% des projets en 2030.

> Objectif : recycler ou réutiliser au moins 70% des déchets de construction pour 100% des projets dès 2025.

> Objectif : inclure des infrastructures pour la mobilité douce et les vélos dans tous les projets.

> Objectif : inclure des bornes de rechargement pour véhicules électriques dans 100% des projets en 2025.

● Alignés ● Alignés sous conditions ● Non alignés

GOVERNANCE ÉLARGIE

Assurer une information claire et transparente

GRI

> Objectif

CSRD

Intégrer la durabilité dans la politique de rémunération

Politique de rémunération

> Objectif Bonus Collectif

Organiser un processus décisionnel équilibré

Dialogue avec les parties prenantes

> Objectif Amélioration continue

Veiller à la diversité et à l'égalité des chances entre les collaborateurs

Viser le rayonnement international

96%

GRESB REAL ESTATE sector leader 2022

> Objectif Maintenir un score de 5* au GRESB

La dimension internationale d'Atenor et sa présence diversifiée dans de nombreux contextes politiques et économiques contribuent à l'accélération de son cycle de création de valeur et illustrent clairement sa résilience économique.

AXE 1

Résilience économique



Lake11 Home&Park, Budapest

AXE 1

Résilience économique

La mission d'Atenor est de créer de la valeur à travers des développements immobiliers qui répondent aux besoins identifiés des futurs occupants. Les développements immobiliers sont conçus pour résister à l'épreuve du temps en permettant leur adaptation aux changements environnementaux et sociétaux.

En exerçant sa mission, Atenor apporte une réelle valeur ajoutée à la ville et à ses citoyens. Son cycle de création de valeur permet dès lors d'augmenter l'utilité au sens économique d'un bien immobilier en le faisant passer de l'état d'obsolescence à une position où il rencontre une

demande. Cette valeur ajoutée repose sur son expertise, à la fois locale et internationale, pour mener à bien ce type de processus qui s'étale sur plusieurs années.

On pourrait appeler cela une prospérité repensée ou une rentabilité décomplexée, car plus humaniste. La rentabilité économique reste assurément le socle pour tout développeur mais elle doit aujourd'hui être pensée en harmonie avec l'environnement, la société et l'humain.

La résilience économique est le premier axe stratégique. Il se définit autour de cinq objectifs.

1. Optimiser le cycle de création de valeur

Le cycle de création de valeur va de l'acquisition à la cession d'un bien. Il comporte des risques à chaque étape. L'obtention des autorisations de bâtir est une étape déterminante. La marge attendue sur un projet est généralement liée au risque relatif à l'obtention des autorisations de bâtir. La gestion de ce risque consiste à trouver des projets qui présentent un optimum entre la durée de développement et la rentabilité

attendue, de manière à assurer l'équilibre voulu en termes de risque – rentabilité au niveau du portefeuille de projets.



Citons deux exemples. Le premier, l'acquisition d'un site sans permis comme ce fut le cas pour City Dox à Anderlecht. Plus compliqué et plus lent, ce type de développement permet à Atenor de dégager, in fine, une marge bénéficiaire plus importante. Le second exemple, c'est l'acquisition d'un terrain disposant déjà d'un permis de bâtir. Ce fut le cas au Portugal, à Lisbonne, dans le quartier de Campo Grande où Atenor a acquis, en septembre 2022, un terrain avec permis. Dans ce cas-ci, le développement est plus rapide,

la marge moins importante mais le niveau du risque moins élevé. En 2022, Atenor a déposé des demandes de permis pour 312.000 m². Pour Atenor, l'équilibre voulu en termes de risque – rentabilité au niveau du portefeuille de projets sous-entend une durée moyenne idéale qui s'écoule entre le moment où Atenor achète un projet, le développe et le revend, aux alentours de 4 ans et demi.

Un véritable atout compétitif

2. Consolider l'activité locale



La diversification géographique permet une meilleure répartition des risques et constitue un atout important en termes de résilience économique. Elle réduit l'impact des fluctuations des différents marchés. Après avoir mené à bien la stratégie d'extension géographique, la seconde phase de la stratégie de développement de l'entreprise vise à consolider le niveau d'activité dans chaque pays. L'objectif est d'atteindre un minimum de 5 projets en développement dans chaque pays.

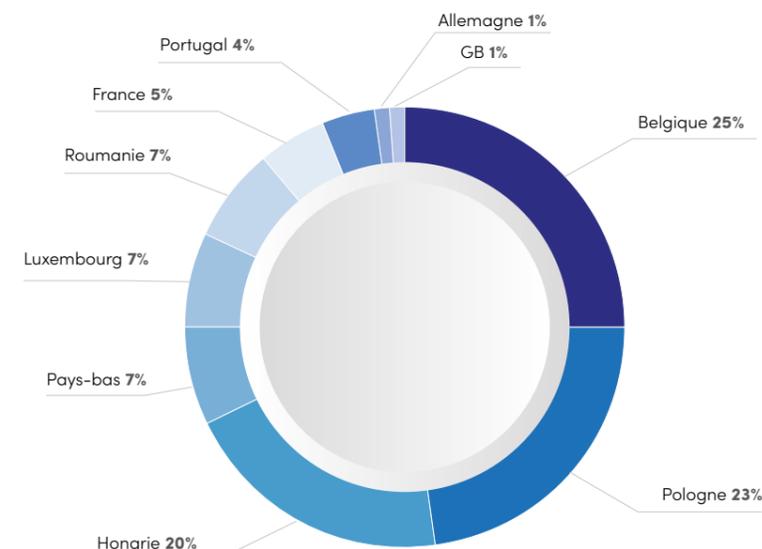
115 talents

20 nationalités

10 équipes locales

Début 2023, Atenor détient un portefeuille de 35 projets en cours de développement répartis dans 16 villes et gérés par 10 équipes locales, implantées en Belgique, au

Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en France, au Portugal, en Allemagne, Pologne, Hongrie, Roumanie et au Royaume-Uni.



Répartition par pays des projets en portefeuille en fonction de leur surface.

> **Objectif : développer simultanément au moins 5 projets par pays**

Cette consolidation des activités locales génère également un niveau de reconnaissance sur les différents marchés, tant au niveau des acteurs de l'immobilier, que des hommes et des femmes politiques locaux, mais aussi facilite des relations solides avec les banques et les administrations. Cette consolidation renforce également l'expertise des équipes, le développement de cette expertise et attire les talents.

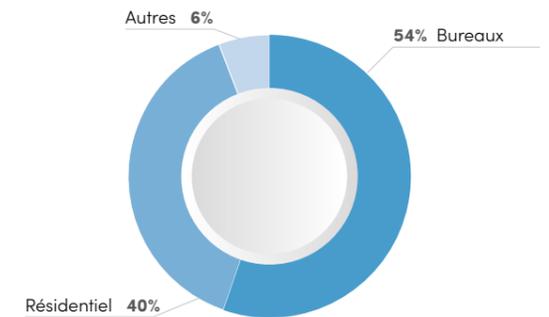


3. Diversifier les types de projets

Le secteur immobilier diversifie ses offres afin de répondre à des demandes de plus en plus ciblées. Atenor s'adapte à cette évolution en diversifiant ses projets, tout en en se concentrant sur 2 segments : le bureau et le logement.

Le segment des bureaux vise des cibles variées : les multinationales (en 2022, Cloche d'Or, Luxembourg ; Bakerstreet et Roseville, Budapest), les administrations publiques (Twist, Luxembourg ; Au Fil des Grands Prés, Mons), les centres de conférences (Realex, Bruxelles) et les espaces de coworking (Nysdam, La Hulpe). Le segment du logement comprend également ses dérivés, comme les maisons de repos (City Dox, Bruxelles), les hôtels (en 2022, Fort 7, Varsovie), les logements pour étudiants (Verheeskade I, La Haye) ou les logements accessibles (aujourd'hui City Dox, suivi par Move'Hub et NOR.Bruxsels à Bruxelles).

Chacun de ces segments, bureau et logement, présente des caractéristiques de développement différentes : longueur de développement, risque commercial, marge attendue, coût du foncier et coût de construction, ... mais également résistance différenciée à l'évolution des paramètres économiques et sociaux (crise covid, crise énergétique, évolution des taux d'intérêt, ...). Une diversification fonctionnelle apporte une résilience additionnelle face aux évolutions imprévues et entretient une diversité de compétences et d'opportunités, source de positionnement à plus long terme. Pour Atenor, le mix visé consiste en un portefeuille où 30 à 40% des projets sont investis dans le logement et, 60 à 70% dans le bureau, ce qui permet d'atteindre une marge brute moyenne de 480 euros par mètre carré.

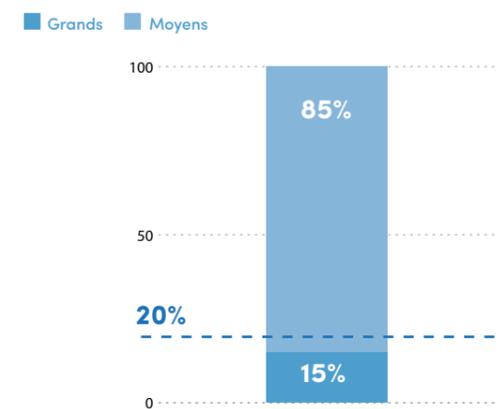


Répartition de la surface brute du portefeuille par fonction

> **Objectif : maintenir une diversité des fonctions avec un minimum de 40% de résidentiel et environ 60% de bureaux.**

Une valeur qui vaut pour les dix pays où Atenor est présente. Cette marge brute moyenne s'élève à 600 euros par mètre carré pour les bureaux et à 300 euros par mètre carré pour le résidentiel.

Par ailleurs, Atenor est également attentive à diversifier la taille de ses projets en limitant les grands projets (de plus de 30.000 m²) sous un même permis à 20% du portefeuille.



Surface portefeuille par taille (projets de plus et de moins de 30.000 m²)
(ce graphique ne prend pas en compte les projets dont le découpage en permis n'est pas encore défini)

> **Objectif : limiter à max.20% de projets > 30,000 m² sous un même permis d'urbanisme.**

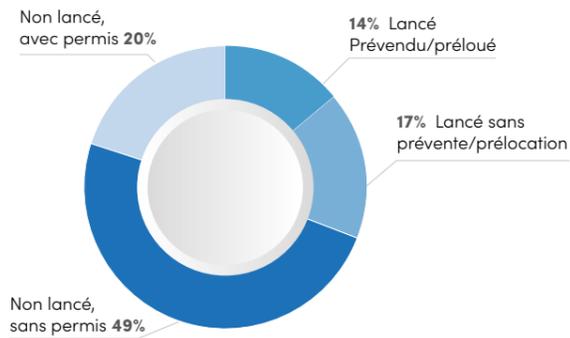


4. Evaluer et gérer les risques

La gestion du risque est au cœur du métier de développeur. Atenor associe sa politique de durabilité à une gestion concrète des risques telle que décrite dans la Déclaration de Gouvernance. La politique de diversification géographique, fonctionnelle et financière permet une meilleure répartition des risques.

Atenor veille particulièrement à

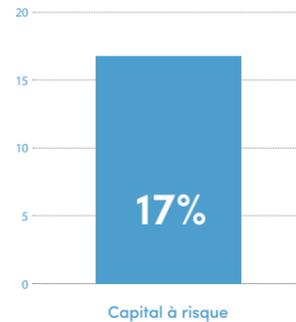
Maintenir au sein du portefeuille une bonne répartition des projets en fonction des étapes du cycle de création de valeur.



Diversification du portefeuille par stade de développement 12/2022

> Objectif : Maintenir une répartition équilibrée des risques et engagements liés aux étapes de développement.

Limiter les constructions spéculatives à 15% du portefeuille



Capital à risque pour la construction

> Objectif : viser 15% de capital engagé dans les constructions spéculatives

Par ailleurs, la transition climatique et énergétique amène désormais tout un chacun à mesurer les conséquences de ses actes. La politique de durabilité menée par Atenor est pleinement intégrée à la stratégie de l'entreprise. La gestion des risques liés au changement climatique fait désormais partie intégrante des processus de contrôles de gestion interne, comme décrit dans sa Charte de Gouvernance d'entreprise¹.

¹ <https://www.atenor.eu/en/company/corporate-governance/corporate-governance-charter/>



5. Mettre en place un financement durable

Le Pacte Vert pour l'Europe a fixé une ligne de conduite visant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Pour plus de transparence, la taxonomie européenne propose une classification des activités économiques en qualifiant d'« alignées » celles qui répondent à certains critères ayant un impact favorable sur l'environnement. Des critères ont été établis pour une multitude de secteurs, dont l'immobilier. Dès 2022, Atenor s'est engagée à aligner ses projets à la taxonomie

Cela implique notamment d'adapter les moyens de financement des activités : Deux voies sont ici empruntées par Atenor :

- Le recours aux marchés financiers ; Atenor a émis des obligations vertes, encadrées par son Green Finance Framework.
- La mise en place de crédits bancaires auprès d'institutions de crédits impliquées dans la mise en place du Pacte Vert et du financement d'activités durables.

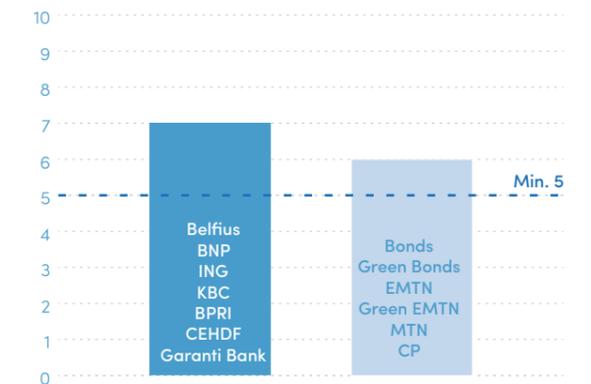
L'objectivation des informations en toute transparence auprès des banques et des investisseurs est un prérequis auquel Atenor répond aisément.



Proportion du financement à long terme reconnu comme durable

> Objectif : atteindre 100% de financement reconnu durable (green) en 2027

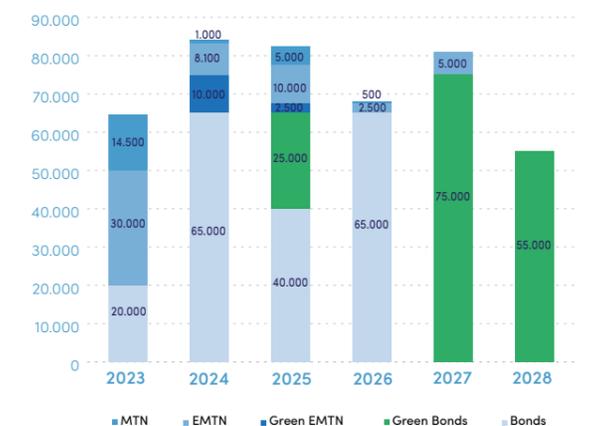
Par ailleurs, Atenor veille à maintenir une diversification de ses sources de financement, que ce soit en provenance des banques ou du marché.



Nombre de banques et de sources de financement différentes

> Objectif : Maintenir un minimum de 5 banques et sources de financement différentes

Enfin, pour limiter les risques, un étalement des échéances des financements dans le temps est également opéré.



Échéances des financements (en milliers d'euros)

> Objectif : Maintenir l'échéance annuelle des prêts à un maximum de 15% du total du DCM (Debt Capital Market)

AXE 2

Contribution Environnementale



100% des projets alignés à la Taxonomie européenne dès 2024

Beaulieu, Bruxelles

AXE 2

Contribution environnementale

Nous sommes aujourd'hui huit milliards d'habitants sur la planète. Plus de la moitié d'entre nous habite dans des villes où les bâtiments sont en majorité obsolètes. En Europe, 28% des émissions de gaz à effet de serre sont actuellement liés aux bâtiments existants, particulièrement énergivores en termes de chauffage, refroidissement, ventilation et éclairage. Ce besoin d'énergie se transforme en émissions polluantes constantes, qui menacent la qualité de vie urbaine et déséquilibrent le climat.

Un tel tableau rend la transition durable plus urgente que jamais. Par son activité de développement immobilier, en créant des bâtiments performants ou en rénovant des bâtiments obsolètes, Atenor contribue substantiellement à réduire les émissions des lieux de vie et d'activités. C'est primordial sachant que le taux annuel de rénovation urbaine est encore très faible ; celui de la Belgique, par exemple, tourne autour de 1% seulement. Pour atteindre les objectifs fixés par l'Europe, à savoir la neutralité carbone en 2050, ce taux devrait être au moins doublé. Le défi est donc gigantesque.

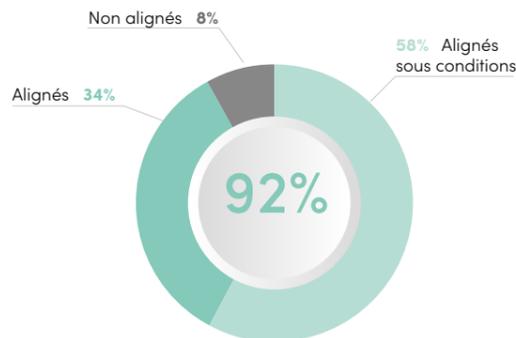
Pour garantir la qualité environnementale de ses développements, Atenor s'appuie notamment sur des certifications internationales indépendantes : BREEAM (performance des bâtiments) et WELL (sécurité et bien-être des occupants). D'autres certifications locales sont également prises en compte, comme le HQE, DGNB, Nabers, ... Les lignes directrices d'Atenor pour le développement de projets incluent des évaluations par des tiers pour les processus de certification.

BREEAM



En plus de ces processus, Atenor a recours de manière proactive à des tiers pour évaluer et garantir l'alignement de tous ses projets sur les critères techniques de la Taxonomie européenne dans le cadre du Pacte Vert (voir pages 50 et 51).

Cet alignement garantit la reconnaissance de tous les produits Atenor comme « vert foncé » (au sens de l'article 9 de la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises).



Résultat de l'évaluation de l'alignement des projets en cours à la taxonomie européenne

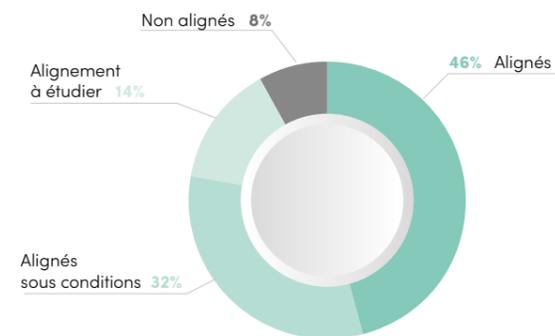
> **Objectif : 100% des développements alignés aux critères techniques de la taxonomie dès 2024.**

Pour participer à cette nécessaire transition, Atenor s'est fixée 5 objectifs en matière de contribution environnementale.



1. Réduire les émissions

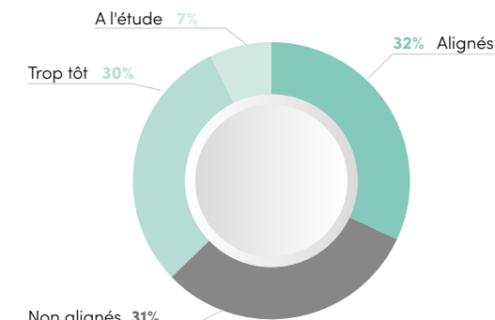
Des villes durables devraient être des lieux de vie, d'activité et de détente, sains et agréables. L'enjeu majeur est de réduire drastiquement les émissions polluantes, tant lors de la construction que lors de l'utilisation des bâtiments. Pour relever ce défi, Atenor réunit l'expertise nécessaire, alliant technologie innovante et réflexion architecturale. Ainsi, les projets développés visent une consommation d'énergie inférieure de 10% au standard de Nearly Zero Energy Building (NZEB) défini par les autorités locales. Pour les rénovations, l'objectif est de diminuer d'au moins 30% la consommation du bâtiment.



% d'alignement aux critères d'atténuation du changement climatique.

> **Objectif : atteindre 100% de projets dont la consommation énergétique est au moins 10% inférieure au Nearly Zero Energy Building standard en 2024.**

Plus particulièrement, l'objectif est également de se passer, d'ici 2030, des sources d'énergie carbonées pour le chauffage, le refroidissement, la ventilation et l'éclairage des immeubles.



% de projets 'zéro émission en utilisation' (dont l'utilisation du chauffage, du refroidissement, de la ventilation et de l'éclairage ne génère pas d'émission).

> **Objectif : réaliser 100% de projets 'zéro émission' en utilisation en 2030.**

Au Fil des Grands Prés, ce projet offrira à ses futurs occupants une performance énergétique remarquable de 37 kwh/m² (soit 43% en dessous du niveau NZEB). Cette performance est atteinte grâce à une approche 'low tech' de production de chauffage par pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques, stockage d'énergie en ballons d'eau et ventilation double-flux. Aucune source d'énergie fossile n'est donc nécessaire au fonctionnement de ces immeubles.



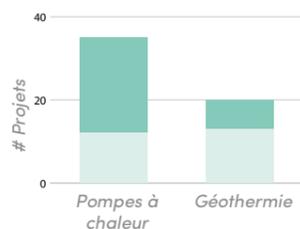
Au Fil des Grands Prés, Mons



2. Utiliser les énergies renouvelables

La récente volatilité des prix de l'énergie en même temps que notre dépendance aux sources d'énergie extérieures ont démontré avec force qu'il est impératif de préférer les sources d'énergie locales et renouvelables.

L'objectif d'Atenor est d'inclure, d'ici 2025, l'énergie renouvelable dans chacun de ses projets. La géothermie, les pompes à chaleur, les panneaux photovoltaïques et toutes les innovations de production et de stockage d'énergie aident à aller dans ce sens.



Nombre de projets qui intègrent la production d'énergie renouvelable sur le site

> **Objectif : intégrer de la production d'énergie renouvelable pour 100% des projets en 2025.**

Le projet Beaulieu fait partie des projets qui ne dépendront pas d'énergies fossiles. En effet, la production du chaud et du froid sera assurée par un système de géothermie ouverte couplée à une pompe à chaleur. La production d'électricité sera assurée par 3.600 m² de panneaux solaires installés sur l'atrium. Ces panneaux joueront sur deux volets puisqu'ils créeront de l'ombre évitant ainsi les surchauffes dans les endroits trop exposés au soleil.



Beaulieu, Bruxelles

Lakeside, Varsovie :
Le chantier du projet Lakeside à Varsovie est alimenté à 100% par l'énergie éolienne



Lakeside, Varsovie



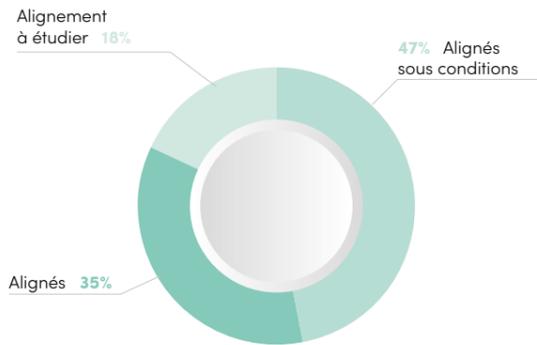
3. Stimuler la circularité et la rénovation

Les limites d'accès aux matières premières bon-marché et la corrélation entre le prix des matériaux et le coût de l'énergie représentent un risque tant environnemental qu'économique.

Pour limiter cette dépendance, Atenor saisit l'opportunité de valoriser l'existant, le local, les matériaux recyclés et réutilisables en intégrant les principes de circularité dès la conception de l'immeuble.

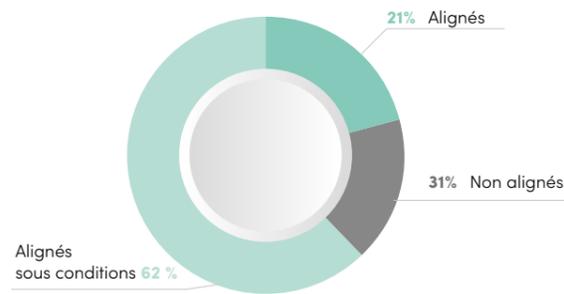
De plus, Atenor est convaincue qu'un acquéreur pourra également optimiser la valeur résiduelle de son immeuble dans le futur s'il peut être facilement transformé ou démonté.

Concrètement, depuis 2022, chaque projet fait l'objet d'une analyse de cycle de vie¹ afin de réduire son empreinte carbone et d'assurer sa valeur résiduelle.



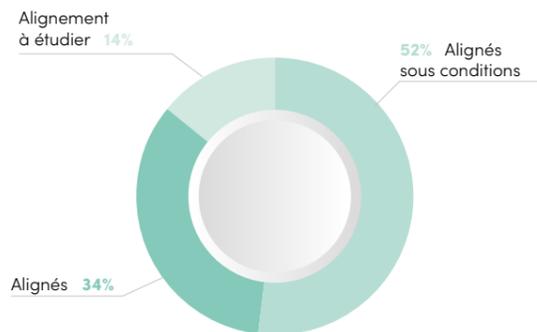
% d'alignement à l'évaluation du cycle de vie (pour tous les projets évalués)

> **Objectif : optimiser l'analyse de cycle de vie pour 100% des projets en 2024.**



% de projets qui intègrent des matériaux réutilisés
> **Objectif : inclure des matériaux réutilisés dans 100% des projets en 2030.**

Enfin, l'ambition d'Atenor est également de réduire les déchets liés à la construction/déconstruction et de continuer à développer son expertise dans la rénovation.



% de projets qui recyclent au moins 70% des déchets de construction (pour tous les projets évalués)

> **Objectif : recycler ou réutiliser au moins 70% des déchets de construction pour 100% des projets dès 2025.**

¹ L'évaluation du cycle de vie d'un projet prend en compte toutes les émissions, depuis l'extraction des matériaux jusqu'à la fin de vie du projet et son démantèlement.

10 NBS, Londres : 80% du bâtiment existant est préservé, notamment grâce à une optimisation des techniques dans les faux plafonds, permettant de maintenir les hauteurs entre dalles.



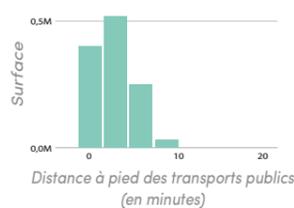
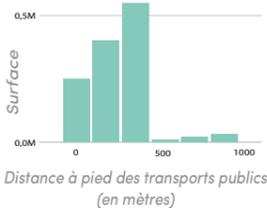
10 New Bridge Street, Londres



4. Soutenir la mobilité douce

L'impact des véhicules à moteur thermique sur les émissions de CO₂ mais aussi sur la qualité de l'air en ville, a immiscé la mobilité au cœur des préoccupations des villes et des citoyens. En réponse aux Directives Européennes pour une mobilité verte et efficace, les villes sont appelées à déployer davantage leurs infrastructures favorisant la mobilité douce : marche, trottinettes, vélos, vélos cargo, transports en commun et véhicules électriques.

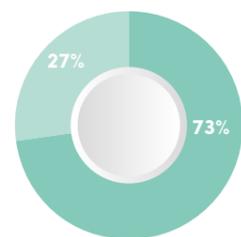
Pour Atenor, la localisation est depuis toujours un critère prépondérant dans le choix de ses projets. Ils doivent être proches des gares, des transports en commun et des centres d'activité. Tous les projets sont à moins de 10 minutes à pied de transports publics.



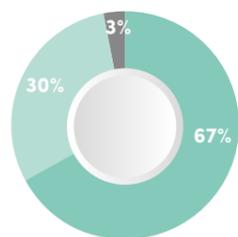
Distance et durée du trajet à pied entre les projets et les transports en commun
> Objectif : 100% de projets connectés aux transports en commun dès 2023

Les projets participent également à la création de nouvelles infrastructures en intégrant des pistes et accès cyclables ou piétonniers.

Enfin, les casiers, douches, parkings spécifiques et autres bornes de recharge pour vélos électriques font partie intégrante de la réflexion pour chaque construction neuve ou rénovation.



Infrastructures pour vélos
> Objectif : 100% dès 2023



Bornes de recharge pour véhicules électriques
> Objectif : inclure des bornes de recharge pour véhicules électriques dans 100% des projets en 2025.

Nor.Bruxsels, localisé sur la gare la plus fréquentée de Bruxelles, rendra une grande partie du terrain au public par la création de nouvelles voies pour les bus, des zone vertes et des piétonniers, contribuant à optimiser l'efficacité des transports en commun sur le site (train, tram, métro, bus).



NOR.Bruxsels

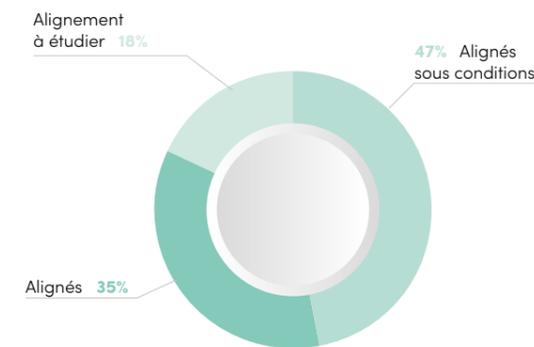


5. Promouvoir l'innovation

La réponse aux défis environnementaux passe inévitablement par l'innovation. Puisqu'un bâtiment est destiné à durer dans le temps et puisque le climat est amené à évoluer, il faut ériger des constructions qui tiennent compte de ces éléments et qui offrent ainsi des solutions plus durables aux occupants. Patios, zones d'ombre, façades avec angles et ailettes pour se protéger du soleil, mais aussi bassins d'évacuation pour se prémunir contre les risques d'inondation, ...

Consciente des changements climatiques à venir, Atenor propose des bâtiments résilients en ligne avec l'objectif européen d'adaptation au changement climatique.

Pour suivre et accompagner ces évolutions dans les projets, Atenor peut compter sur Archilab, laboratoire R&D interne (cfr Archilab page 8) et ses partenaires.



% de projets qui ont été évalués par rapport à leur adaptation aux changements climatiques
> Objectif : aligner 100% des projets au critère d'adaptation au changement climatique dès 2024.

WellBe, Lisbonne : design paramétrique de la façade permettant d'éviter les surchauffes et les besoins en air conditionné. Il sera le premier immeuble de bureaux certifié passif du Portugal.



WellBe, Lisbonne

AXE 3

Impact social



Liv De Molens, Deinze

AXE 3

Impact social

Atenor entend jouer pleinement son rôle sociétal à plusieurs niveaux. Tout d'abord, au niveau de ses collaborateurs, ensuite, envers les occupants de ses immeubles et enfin, dans les villes, quartiers et communautés où l'entreprise est présente.

En tant que développeur urbain et acteur de la ville, Atenor joue un rôle clé tant dans le renouvellement que dans l'expansion du parc de logements et de bureaux. Fer de lance de la croissance des villes, le développeur est créateur d'emplois durables et de richesse.

Avec l'humain au cœur de tous ses projets, Atenor prend en compte l'impact social dans toutes les étapes de son cycle de création de valeur.

Atenor s'est fixé cinq objectifs en terme d'impact social



1. Garantir le bien-être des collaborateurs

La santé et la sécurité des collaborateurs est une priorité pour Atenor. Cela passe par des espaces de travail adéquats mais aussi par de bonnes relations entre les collaborateurs et la direction. Atenor compte aujourd'hui 115 collaborateurs en Europe. L'entreprise adopte avec eux un dialogue franc et ouvert. Pour mieux répondre à leurs attentes, une enquête anonyme intitulée « Your Voice », a été menée en interne. Elle débouchera sur des mesures concrètes (dont l'Employee Net Promoter Score, eNPS) et sera renouvelée en 2023.



Par ailleurs, le système d'évaluation des collaborateurs est en cours d'amélioration afin de, proactivement, garantir une adéquation entre les ambitions personnelles et les objectifs de l'entreprise.

Enfin, pour favoriser la créativité ainsi qu'une ambiance de travail fructueuse pour tous, Atenor offre à ses collaborateurs des espaces lumineux, confortables et adaptés à leurs besoins.

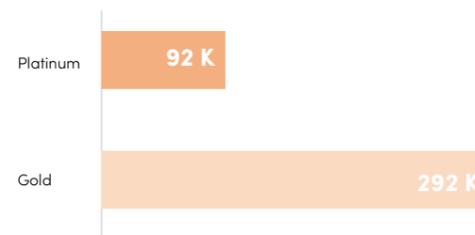
> Objectif : maintenir une évaluation constante de la satisfaction des collaborateurs via une évaluation eNPS



2. Promouvoir le bien-être des occupants

L'importance des espaces intérieurs des bâtiments sur la santé et le bien-être n'est plus à démontrer. Atenor conçoit des immeubles qui sont de véritables lieux de vie, de travail, de détente et d'épanouissement et qui participent au bien-être de leurs occupants. Des espaces destinés au bien-être personnel, une attention particulière apportée à la qualité de l'air et de l'eau, une bonne lumière, des terrasses, des surfaces correctement pensées, des espaces verts, des jardins communs, des rez-de-chaussée animés par des conciergeries, des commerces, des services, des professions libérales... Tout est passé au crible dès le design de l'immeuble.

Plus particulièrement, pour garantir le bien-être des occupants, les projets de bureaux sont pré-certifiés via l'organisme indépendant WELL. Cette certification implique l'analyse des projets suivant 10 thématiques rassemblant de multiples critères liés à la santé et au bien-être.

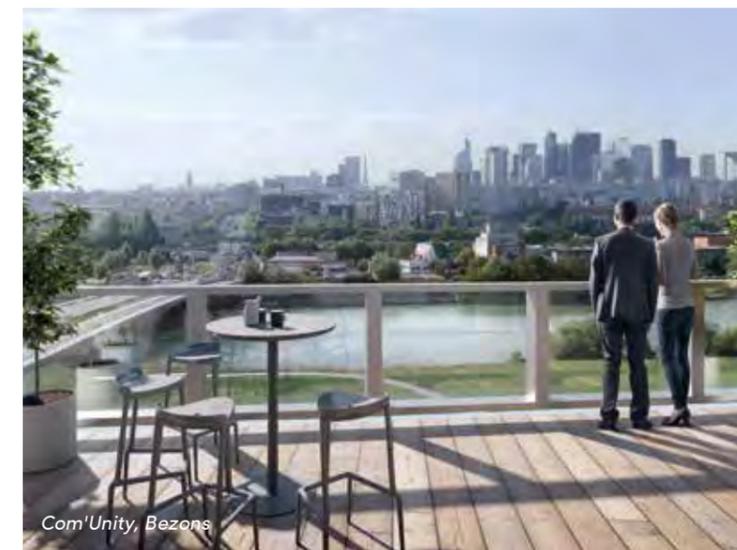


Score WELL pour les immeubles de bureaux
> Objectif : maintenir un niveau minimum Well GOLD pour tous les projets de bureaux

Au-delà des certifications, un ensemble d'initiatives spécifiques sont menées dans ce sens.

Par exemple, depuis 2022, en Belgique, sur le Nysdam Campus, Atenor a installé 2 ruches en collaboration avec Alvéole et compte quelque 40.000 nouvelles collaboratrices.

En France, le projet Com'Unity offre une gamme très large de services (salle de fitness avec sauna et hammam, salon pour réunions, auditorium, salle de projection, cafétéria, restaurant, conciergerie, jardins et terrasses privatives avec vue sur la Défense et la tour Eiffel...).



En Roumanie, Atenor a mis en place des activités dans le hall d'entrée du projet @Expo pour animer le bâtiment et soutenir l'association « Help Autism ».



Thématiques abordées par la certification WELL



3. Améliorer le cadre de vie urbain



Move'Hub, Bruxelles

Quand Atenor décide de créer un nouvel immeuble, elle le fait en tenant compte des améliorations à apporter à la vie du quartier dans son ensemble. C'est d'autant plus nécessaire que la population urbaine continue à augmenter en mettant l'espace public sous pression. La création d'un parc pour pouvoir s'aérer ou de rez-de-chaussée actifs où peuvent prendre place des commerces, une galerie d'art, des professions libérales contribuent à instaurer une dynamique sociale et économique.

Atenor cherche constamment à contribuer à la communauté dans laquelle se construisent ses projets. En 2022, c'est plus de € 200.000 qui ont été alloués en support à des associations locales.

Contribuer à l'amélioration de l'environnement urbain, c'est aussi s'engager dans des actions au côté de partenaires.

Au niveau corporate, Atenor a noué un partenariat avec « Infirmiers de Rue » pour financer une « Sweet Home » ; il s'agit d'une petite maison qui aidera à sortir un sans-abri de la rue. Une initiative qui est en lien direct avec le métier de développeur. Plus qu'un don, ces Sweet Homes sont davantage un engagement sur la durée entre Atenor et les Infirmiers de Rue. A terme, ces « douces maisons » s'intégreront dans les quartiers où elles seront implantées.

Aux Pays-Bas, différentes initiatives ont également été menées pour améliorer l'environnement urbain. Comme le Graffiti Museum à La Haye, un musée temporaire de graffitis pour célébrer le Street Art.

Ou encore, Laak Expo, toujours à La Haye, une exposition temporaire pour artistes locaux et internationaux qui exposent leurs œuvres sur le site du projet Verheeskade et, toujours à La Haye, Laak on a roll, une initiative qui vise à promouvoir la pratique du vélo, mobilité douce et non-polluante s'il en est, dans le quartier Laak où Atenor développe ses projets. Enfin, en Roumanie, l'équipe locale a financé la rénovation de deux maisons situées à côté du projet UP-site Bucharest pour que l'ONG « SOS Satele Copiilor » puisse y accueillir des enfants orphelins ou sans soutien parental.

> Objectif : consacrer 10 cents par m² de développement en soutien aux associations locales.



4. Soutenir les organisations philanthropiques

Les organisations philanthropiques contribuent souvent à la vie des quartiers. Vecteurs de lien social, ces structures sont proches des habitants et répondent à des besoins concrets. Elles fournissent de nombreux services, particulièrement aux publics les plus défavorisés.

En 2022, Atenor a ainsi renouvelé ses partenariats, pour un montant d'environ € 100.000 avec diverses associations luttant contre la précarité dans des pays où l'entreprise est présente.

Citons encore un soutien en nature : Atenor s'est associée à la campagne Property4Ukraine pour transformer quatre immeubles de bureaux à Varsovie en centres d'hébergement pour les réfugiés en provenance d'Ukraine. En novembre, Atenor a ouvert les portes de ses espaces de bureaux University Business Center II et mis des locaux à la disposition de la fondation Ocalenie afin d'organiser des cours de polonais et soutenir les réfugiés ukrainiens dans leur insertion.

Par ailleurs, à un niveau national, Atenor soutient grâce à ses dons la recherche médicale dans la lutte contre le cancer.

A l'avenir, Atenor s'est donné comme ambition de consacrer un budget annuel équivalent à 10 cents par m² d'immeubles en portefeuille aux organisations philanthropiques.

> Objectif : consacrer 10 cents par m² de développement aux organisations philanthropiques.



5. Maintenir une culture d'entreprise qui soit source d'épanouissement

L'entreprise est un lieu d'équilibre entre l'épanouissement professionnel et personnel. Atenor veille à ce que chaque collaborateur bénéficie d'une vie professionnelle enthousiasmante et performante, tout en maintenant un épanouissement personnel. Ce point est systématiquement repris à l'agenda du Comité Exécutif et est intégré aux critères d'évaluation des Country Directors. Atenor détient un taux élevé de rétention de ses talents (taux de rotation de 8% de départs volontaires en 2022). Tout est mis en œuvre pour maintenir la rotation en dessous de 10%.

Deux événements internes contribuent, entre autres, à la cohésion internationale et à la culture d'entreprise : le Christmas lunch de fin décembre et les deux jours de teambuilding SensCity organisés en juin.

En 2022, un workshop sur la politique de durabilité a été organisé pour permettre à chaque collaborateur d'exprimer sa vision et proposer des actions pour répondre aux 4 axes stratégiques de durabilité.

> Objectif : maintenir un taux de rotation de départs volontaires en dessous de 10%





*Agir pour des villes durables,
attractives, résilientes,
accueillantes et inclusives.*

AXE 4

Gouvernance élargie

AXE 4

Gouvernance élargie

Comme toute entreprise cotée en bourse, Atenor a l'obligation d'appliquer une gouvernance exemplaire. L'importance des pratiques de bonne gouvernance est démontrée par un leadership fort, une culture positive, la transparence, la

qualité de diffusion de l'information et une gestion proactive des risques. Cela permet de garantir les intérêts à long terme de l'entreprise ainsi que ceux de ses parties prenantes.

1. Assurer une information claire et transparente

Il s'agit ici de renforcer, en interne, une série de procédures et d'outils adéquats pour que les informations communiquées (par exemple : la publication des comptes annuels, un discours en Assemblée Générale ou une communication aux collaborateurs) soient correctes, claires et transparentes. Toutefois, ces informations ne se limitent pas aux aspects financiers. Via la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) adoptée par l'Europe, les entreprises devront également communiquer, dans un futur proche, des informations non-financières, liées à leur impact

environnemental, sociétal et de bonne gouvernance. Atenor n'a pas attendu que cette obligation soit effective pour agir... Depuis trois ans, le rapport de durabilité est inclus dans le rapport annuel de l'entreprise. Il comprend des indicateurs reconnus afin d'en objectiver le contenu (voir table d'index Global Reporting Initiative (GRI) en pages 56 à 61).

> Objectif : implémenter le Corporate Sustainability Reporting Directive dès 2026.

2. Intégrer la durabilité dans la politique de rémunération

Être une entreprise durable demande l'implication de tous les collaborateurs. Chacun se verra reconnu et récompensé pour sa participation active dans cette transition. La durabilité est d'ores et déjà intégrée à la politique de rémunération mais Atenor souhaite aller plus loin en mettant en place un bonus collectif lié à la performance ESG de l'année.

Pour l'entreprise, c'est une question de cohérence : les intérêts et les objectifs doivent être alignés.

> Objectif : mettre en place un bonus collectif lié à la performance ESG de l'année en 2024.



3. Organiser un processus décisionnel équilibré

Atenor entretient un dialogue constant avec les parties prenantes du secteur immobilier, de la finance, les autorités publiques, les acteurs de la ville, les associations, les fournisseurs, les ateliers de récupération, les futurs locataires, les futures sociétés de maintenance ou les potentiels acheteurs. Elle le fait pour sentir le pouls des évolutions sociétales mais aussi celui du marché, des tendances architecturales ou encore des innovations technologiques.

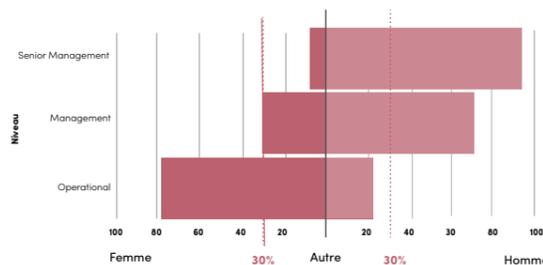
C'est le cas lorsque les décisions concernent l'organisation interne de l'entreprise, mais c'est particulièrement important lors de prises de position vers l'extérieur. Pour chaque projet, il s'agit de rechercher, toujours plus en amont, une interaction avec les différentes parties prenantes que ce soit les autorités (urbanisme, mobilité, social, ...), la communauté (citoyens, associations, entreprises, ...) et les entreprises de construction (démolition, recyclage, réutilisation, construction, ...).

PARTIES PRENANTES	ATTENTES DES PARTIES PRENANTES	ENGAGEMENTS
Autorités publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la législation • Bonne relation et dialogue avec les différentes instances 	<ul style="list-style-type: none"> • Contacts réguliers et transparents lors des projets • Respect de la législation et ouverture au dialogue
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Situation stratégique • Surface modulable • Projets en adéquation avec les best market practices en matière de bien-être, sécurité et écologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de projets de qualité en adéquation avec les best market practices en matière écologique, sécurité, mobilité et bien-être • Flexibilité et espaces modulables
Equipe	<ul style="list-style-type: none"> • Développement professionnel • Equilibre vie privée – vie professionnelle • Sécurité et bien-être • Package salarial motivant • Ethique 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation annuelle • Formations • Cadre de travail agréable où l'échange, le bien-être et la sécurité sont au centre de l'attention • Code de conduite éthique • Communication interne
Investisseurs et actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence financière et stratégique • Suivi des principes de la gouvernance d'entreprise • Ethique • Création de valeur et génération de profit 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées générales • Communiqués de presse et rapports financiers • Mise à jour régulière du site internet • Lettre aux actionnaires • Plan de croissance et objectifs clairs

> Objectif : amélioration continue du dialogue avec les parties prenantes

4. Assurer la diversité et l'égalité des chances de tous les collaborateurs

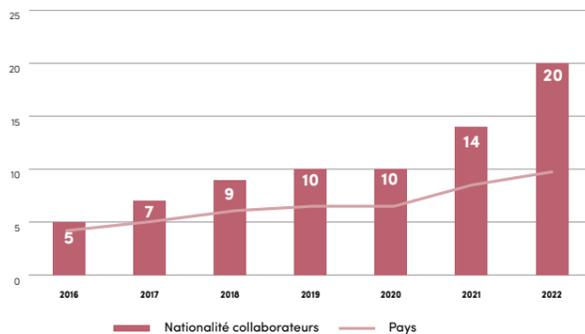
Si le secteur immobilier emploie encore aujourd'hui une forte majorité d'hommes, Atenor s'efforce chaque jour d'instaurer une meilleure parité des genres au sein de ses effectifs en fixant l'objectif d'atteindre un tiers de diversité dans chaque groupe de travail de l'entreprise.



> **Objectif : Atteindre et maintenir 1/3 de diversité de genres à chaque niveau.**

La diversité se traduit également en matière d'âge et de culture. Aujourd'hui, l'entreprise est active dans 10 pays et compte, parmi ses collaborateurs, 20 nationalités différentes.

Cinq générations travaillent au sein d'Atenor, le plus jeune collaborateur ayant 25 ans, et le plus âgé 71. Depuis dix ans, l'âge moyen au sein du groupe est, et reste, de 42 ans.



> **Objectif : maintenir la diversité culturelle parmi les collaborateurs.**

5. Viser le rayonnement international des valeurs et de l'expertise

Atenor porte ses valeurs et son approche en matière de travail à travers l'ensemble du groupe, quel que soit le pays, et vise à être un acteur connu et reconnu, aux quatre coins de l'Europe, pour l'expertise de ses équipes et la qualité des projets portés jour après jour.

En seulement 5 ans, Atenor a réussi son positionnement dans 10 pays stratégiques.

En 2022, Atenor a obtenu plusieurs reconnaissances (voir chapitre « Reconnaisances internationales », page 54).

Soulignons sa place de finaliste de l'Entreprise de l'Année®, compétition organisée par Ernst & Young ainsi que la reconnaissance de 'Sector Leader' sur le Global Real Estate Benchmark (GRESB) (plus de détails page 54, Reconnaisances internationales).

La reconnaissance passe également par l'organisation de concours d'architectes ouverts à l'international ; Atenor les organise désormais pour chacun de ses projets.

> **Objectif : Poursuivre l'organisation de concours d'architecture et stimuler la reconnaissance internationale des projets et de l'entreprise**

Cadres de référence

Afin de garantir la pertinence et l'objectivité de sa politique de durabilité, Atenor s'appuie sur des cadres de références internationaux d'une part, et spécifiques au secteur immobilier, d'autre part.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES (ODD)

Dès 2020, Atenor s'est positionnée par rapport aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies¹.

Ce cadre de référence a permis d'identifier le champ d'action des activités d'Atenor par rapport à chacun des objectifs.

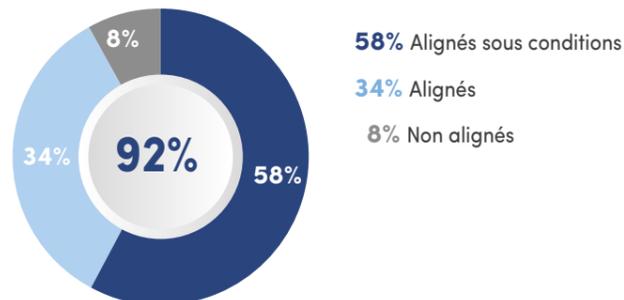


¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

En mars 2018, la Commission européenne communiquait son plan d'action pour financer la croissance durable. Avec, au cœur de ce plan, la taxonomie européenne ou taxonomie verte : un outil permettant la définition et l'identification précise des activités économiques pouvant être considérées comme « durables » ; dit autrement, une liste d'activités considérées comme "durables", incluant les critères techniques permettant de les évaluer comme telles. La taxonomie devient donc un référentiel incontournable pour orienter les investissements vers des projets réellement durables.

Le Pacte Vert pour l'Europe et les financements relatifs offrent à Atenor des possibilités évidentes de poursuivre son rôle de pionnier dans le domaine de la durabilité, d'investir dans l'innovation et les technologies durables, voire de développer de nouveaux business models.



92% de projets alignés aux critères techniques de la Taxonomie Européenne.

Les critères de la taxonomie européenne visent à répondre à 6 objectifs :

01 Atténuation du changement climatique

02 Adaptation au changement climatique

03 Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

04 Transition vers une économie circulaire

05 Prévention et contrôle de la pollution

06 Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

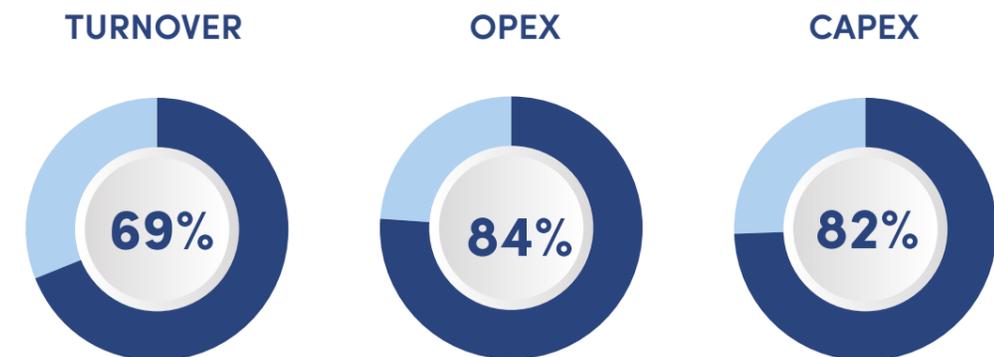
Parmi les 6 objectifs définis par la taxonomie européenne, Atenor a fait le choix de *contribuer de manière substantielle* (selon la terminologie consacrée) à l'objectif de « l'atténuation du changement climatique », sans pour autant porter préjudice aux 5 autres objectifs.

Par ailleurs, le projet doit également s'assurer d'être exercé dans le respect de normes minimales en matière sociale et de gouvernance.

En 2022, Atenor s'est clairement engagée à ce que tous les projets développés s'alignent aux critères techniques de la taxonomie européenne pour 2024, qu'il s'agisse de nouvelles constructions ou de rénovations d'immeubles existants¹.

Concrètement, chaque projet en cours de conception (soit 57% du portefeuille) est évalué par une tierce partie indépendante. Ces vérificateurs sont sélectionnés localement sur base d'une démonstration de leur connaissance du projet et de la nouvelle Directive Européenne². Ils accompagnent l'équipe tout au long du développement du projet. Leurs évaluations d'alignement à la taxonomie sont revues et challengées en interne par l'ESG Manager. Elles sont ensuite contrôlées lors des Comités Exécutifs (6 fois par an) et communiquées au Conseil d'Administration (5 fois par an).

En ce qui concerne les normes minimales en matière sociale et de gouvernance, Atenor a revu son Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité¹ afin d'intégrer ces principes dans sa gouvernance et ses processus de gestion du risque.



Indicateurs d'alignement des activités à la taxonomie européenne

Pour l'année 2022, le calcul du pourcentage du turnover, CAPEX et OPEX, aligné à la Taxonomie Européenne prend en considération les projets qui sont alignés, en étude, ou pour lesquels des conditions doivent encore être remplies. La catégorie « aligné sous conditions » comprend les projets dont le stade de développement ne permet pas encore de vérifier tous les critères de la taxonomie. Par exemple, la réalisation des tests d'étanchéité à l'air et de thermographie du bâtiment ne peuvent être réalisés qu'une fois ceux-ci construits. Les projets font l'objet d'un rapport préalable et d'un suivi lors de leur conception et mise en exécution, un rapport définitif est établi à la fin des travaux, lorsque toutes les conditions ont pu être remplies. L'alignement de chaque projet a fait l'objet d'un rapport complet établi par une tierce partie compétente et réputée.

¹ Pour une description des critères techniques pour les catégories 7.1 Nouvelles Constructions et 7.2 Rénovations d'immeubles existants, voir le site EU Taxonomy Compass

² Il n'existe à ce jour pas de certification reconnue pour les assesseurs. Cette procédure a donc été mise en place par Atenor en prévision de futurs audits.

LA RÉGLEMENTATION SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

La Commission européenne a émis le « Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité » ou SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) dans le but d'orienter les flux de capitaux vers les activités durables et de définir les exigences relatives aux produits d'investissement présentés comme durables. Ce règlement vise à harmoniser les obligations de transparence et à fournir aux investisseurs des informations sur les caractéristiques ESG des produits financiers.

Cette réglementation est entrée en vigueur en mars 2021.

Le règlement SFDR identifie principalement trois catégories appelées « articles ».

- L'Article 9 désigne les produits ayant un objectif d'investissement durable, autrement dit qui investissent dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental et/ou social. Les acteurs doivent expliquer les objectifs durables du produit mais aussi préciser

comment ils prévoient d'atteindre ces objectifs et d'évaluer les résultats obtenus sur ces aspects. Pour ces produits, l'amélioration d'un indicateur extra-financier par rapport à son univers investissable doit être publiée année après année, cet indicateur devant être cohérent avec l'objectif durable du produit.

- L'Article 8 désigne les produits promouvant des caractéristiques durables. Ils intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais sans poursuivre un objectif d'investissement durable, dès lors que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. A la différence des produits classés en article 9, il n'y a pas d'obligation d'explication méthodologique, d'évaluation et d'amélioration de critère, ni de transparence.
- Les produits qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories ne peuvent pas être présentés comme durables et entrent dans la catégorie « Article 6 ».

Atenor s'engage à viser l'alignement de 100% du portefeuille à la taxonomie européenne pour 2024. Cet objectif permet notamment aux investisseurs la classification des projets d'Atenor dans la catégorie 'vert foncé' au sens de l'article 9 du Sustainable Finance Reporting Directive (SFDR). Cette

classification spécifique vise à distinguer les investissements durables qui contribuent significativement à un objectif environnemental ou social européen sans causer de préjudice important aux autres tout en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

LA DIRECTIVE CSRD (CORPORATE SUSTAINABILITY REPORTING DIRECTIVE)

Dès 2024, une nouvelle directive entrera en vigueur : la **Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)**. Elle viendra remplacer la Non Financial Reporting Directive (NFRD) et obligera alors plus de 50.000 entreprises en Europe - dont les PME cotées en bourse - à établir un reporting extra-financier sur leurs implications RSE, c'est-à-dire environnementales, sociales et sociétales.

Ces nouvelles règles assureront aux investisseurs et autres parties prenantes un accès aux informations dont ils ont besoin pour évaluer les risques d'investissement liés au changement climatique ou à d'autres problématiques de durabilité.

Ces règles contribueront aussi à créer une culture de la transparence sur l'impact des entreprises sur la société, les populations, et l'environnement. Enfin, cette harmonisation dans la manière dont les informations seront publiées, réduira les coûts de reporting à moyen et long terme.

Les premières entreprises concernées devront appliquer ces nouvelles règles dès l'année financière 2024, c'est-à-dire pour les rapports publiés en 2025.

Atenor s'inscrit d'ores et déjà dans ce nouveau cadre européen et publiera son rapport financier 2024 conformément aux règles prescrites dans la CSRD.

Certifications et reconnaissances internationales

CERTIFICATIONS

Depuis 2019, sous l'impulsion d'Archilab, Atenor s'est engagée à aligner tous ses projets de bureaux aux standards internationaux les plus élevés.



BRE Environmental Assessment Method (BREEAM) est la méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développée par le Building Research Establishment (BRE), un organisme privé britannique de recherche en bâtiment. Elle évalue les performances des projets par rapport aux 10 aspects suivants : gestion, santé et bien-être, énergie, transport, eau, matériaux, déchet, écologie et sol, pollution, innovation

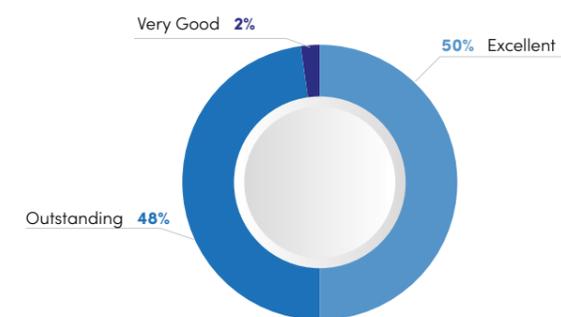


WELL est une méthode permettant aux bâtiments et aux organisations de fournir des espaces qui améliorent la santé et le bien-être humains. Il comprend un ensemble de stratégies, appuyées par les dernières recherches scientifiques, qui visent à faire progresser la santé humaine grâce à la conception du projet. Elle évalue la performance du projet par rapport aux 11 aspects suivants : air, communauté, innovation, lumière, matériaux, esprit, mouvement, nourriture, son, confort thermique et eau.

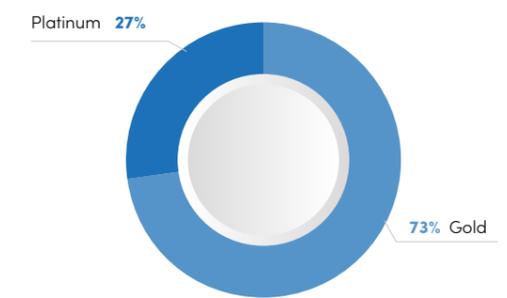
Les deux certifications retenues sont **BREEAM** (standards environnementaux) et **WELL** (standards de sécurité et bien-être des occupants).

En outre, plusieurs certifications locales ou spécifiques sont également choisies en complément, en fonction du projet.

Depuis 2019, l'objectif est d'atteindre le niveau minimum BREEAM 'Excellent' pour l'ensemble des projets bureaux du portefeuille. Cet objectif est quasi atteint. L'objectif WELL Gold est également atteint.



Répartition des surfaces brutes par niveau BREEAM (pour les projets certifiés)



Répartition des surfaces brutes par niveau WELL (pour les projets certifiés)

RECONNAISSANCES INTERNATIONALES

1. Entreprise de l'Année®

Depuis 27 ans, le prix de l'Entreprise de l'Année® récompense les entreprises qui font preuve d'une vision audacieuse, d'une gestion d'entreprise exemplaire, d'une internationalisation et d'un travail d'équipe engagé.

En 2022, Atenor a été sélectionnée comme finaliste de l'Entreprise de l'Année® pour sa volonté d'entreprendre, sa stratégie ancrée sur la durabilité et sa diversification internationale, soutenues par un investissement massif en R&D grâce à Archilab. Après la reconnaissance du GRESB, cette nomination consacre les efforts menés par Atenor dans les axes stratégiques qu'elle a choisis et adresse un message clair de performance au marché des capitaux et investisseurs. Atenor continuera d'honorer son engagement afin de rester parmi les leaders en matière de développement durable dans le secteur de la promotion immobilière.

Atenor a été récompensée par le European Property Awards 2022 pour le développement de deux de ses projets de bureaux de catégorie A+ à Budapest : BakerStreet (44.500m²) et Roseville (16.100 m²).

BakerStreet propose 44.500 m² d'espaces de bureaux de grade A+, répartis en deux bâtiments, avec des unités commerciales au rez-de-chaussée. Sa localisation, sa conception exceptionnelle et ses caractéristiques de durabilité ont fait de la première phase du développement, un succès commercial ; l'ensemble du premier bâtiment étant pré-loué deux ans avant sa livraison.

Roseville, qui offre 12.050 m² d'espaces de bureaux agrémentés de terrasses, de jardins intérieurs, d'un vaste atrium et animé par 4.150 m² de commerces au rez-de-chaussée, a également remporté l'honneur de « Award Winner for Office Development ». Roseville, développé aux standards les plus élevés, sera certifié Breaam Excellent. Le projet sera le dernier ajout au sous-marché de bureaux du nord de Buda qui bénéficie du taux de vacance locative le plus bas de Budapest.



2. European Property Awards

Les European Property Awards célèbrent des réalisations exceptionnelles dans les domaines de l'immobilier, du développement, de l'architecture, de la décoration intérieure et du marketing dans les secteurs du bureau et résidentiel.



Bakerstreet, Budapest



Roseville, Budapest

3. Global Real Estate Benchmark (GRESB)



Le 18 octobre 2022, pour sa première participation au GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark), Atenor a obtenu le plus haut score de 5 étoiles sur les 5 attribuées.

Le GRESB, un organisme international évaluant les performances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans le secteur immobilier, a publié les résultats de son évaluation annuelle. En 2022, 1.820 acteurs de l'immobilier à travers le monde, ont participé à cette évaluation. Atenor s'est distinguée avec un résultat exceptionnel de 96% et a ainsi été reconnue comme l'un des 12 Global Sector Leaders de sa catégorie.

Les leaders sectoriels du GRESB sont les plus performants par secteur, région et type d'activité parmi les évaluations du GRESB.



Score de **96%**

5 étoiles

Regional Listed Sector Leader Europe, Global Listed Sector Leader

L'entité avec le meilleur score GRESB ainsi que les entités avec un score inférieur à 1 point du meilleur score dans une catégorie seront reconnues comme leaders du secteur.

Il y a 12 leaders mondiaux du secteur – cotés en bourse

Ce résultat est, pour Atenor, la confirmation d'une politique de durabilité concrète, transparente, intégrée et déployée par toute son équipe au cours des 5 dernières années, dans les 10 pays où l'entreprise est présente.

L'évaluation couvre un large spectre de thématiques en termes d'impact environnemental (énergie, eau, déchets, matériaux), social (engagements et relations avec les parties prenantes) et de gouvernance (leadership, gestion du risque, transparence, politiques en place).

Le schéma ci-contre illustre le résultat d'Atenor (en vert) par rapport à ses pairs (en gris). L'analyse détaillée est disponible sur demande auprès du GRESB.

Gri Standard Index

Divulguer	Commentaires	Section dans le rapport	Page	Section de la Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité	Page de la Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité	Objectifs de Développement Durables (ODD)
GRI 1	GRI utilisé					
1-	Déclaration d'utilisation					
	Atenor a rapporté l'information citée dans cet index GRI pour l'année 2022 en référence aux normes GRI "Standard Foundation 2021". Le template utilisé est le "content index with reference".					
GRI 2	Divulguer					
2-1	Détails sur l'organisation	Renseignements généraux	213			
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Toutes les entités sont incluses				
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Contact Stéphane Sonneville - sonneville@atenor.eu				
2-4	Reformulation des informations	Aucune reformulation des informations dans ce rapport				
2-5	Assurance externe	L'assurance externe pour le rapport 2022 porte uniquement sur les données financières. Voir également en page 43 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise pour une description du processus pour les futurs audits de données non-financières.		Audit interne	43	
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires			Mission & valeurs, stratégie	6, 7, 100-145	Mission & valeurs, Stratégie, Rapport d'activités et projets
2-7	Employés			Impact social, Politique RH	39-43, 87-93	
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	57 prestataires de services (dénombrement) à la fin de la période de reporting				8, 10
2-9	Structure et composition de la gouvernance			Conseil d'Administration	73	Conseil d'Administration, Comités, Administrateur Délégué, Comité Exécutif
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé			Evaluation du Conseil d'Administration	74	Conseil d'Administration, Comités, Administrateur Délégué, Comité Exécutif
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé			Conseil d'Administration	73	Conseil d'Administration, Comités, Administrateur Délégué, Comité Exécutif
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts			Conseil d'Administration	73	Conseil d'Administration
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts					Conseil d'Administration, Comités, Administrateur Délégué, Comité Exécutif
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité			Contrôle interne et gestion des risques	76-78	Politique ESG
2-15	Conflits d'intérêts			Conflits d'intérêts	75	Abus de marché et conflit d'intérêt
2-16	Communication des préoccupations majeures			Contrôle interne et gestion des risques	76-78	Communication
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé			Lettre aux Actionnaires	4	Politique ESG
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé			Évaluation du Conseil d'Administration	74	Comités
2-19	Politiques de rémunération			Intégrer la durabilité dans la politique de rémunération, Rapport de rémunération, Reconnaissance et politique de rémunération	46, 78-86, 90	RH - Politique de rémunération
2-20	Processus de détermination de la rémunération			Comité de Nomination et de Rémunération, Rapport de rémunération, Reconnaissance et politique de rémunération	74, 78-86, 90	RH - Politique de rémunération
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Voir ratio page 86		Rapport de rémunération	78-86	
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable			Lettre aux Actionnaires	4	Politique ESG
2-23	Engagements politiques			Rapport de durabilité	15-17	Politique ESG
2-24	Intégration des engagements politiques			Rapport de durabilité	15-17	Politique ESG
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs			Évaluer et gérer les risques, Contrôle interne et gestion des risques	26, 76-78	Activités de gestion des risques
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations			Contrôle interne et gestion des risques	76-78	Politique de dénonciation
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations			Contrôle interne et gestion des risques	76-78	Gestion de conformité
2-28	Adhésions à des associations			Partenaires	9-11	
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes			Organiser un processus décisionnel équilibré	47	Parties prenantes
2-30	Conventions collectives	Non applicable				
GRI 3	Thèmes pertinents					
3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents			Rapport de durabilité	15-17	Politique ESG
3-2	Liste des thèmes pertinents			20 Objectifs	14	Objectifs
3-3	Gestion des thèmes pertinents			EESG metrics, Résilience économique, Contribution environnementale, Impact social, Gouvernance élargie	18-19, 21-27, 28-30, 39-43, 44-48	Politique ESG
GRI 201	Performance économique					
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée			Etats financiers contrôlés, Actionnariat, Cotation boursière	146-205, 68, 72-73, 69	
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique			Promouvoir l'innovation	37	
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Voir pages 166-167; 199-201		Etats financiers contrôlés, Actionnariat, Cotation boursière	146-205	
201-4	Aide financière publique	voir page 190		Etats financiers contrôlés	146-205	
GRI 202	Présence sur le marché					
202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Pas rapporté en 2022				
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Tous les cadres supérieurs sont recrutés dans la communauté locale				
GRI 203	Impacts économiques Indirects 2016					
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat			Rapport d'activités et projets	100-145	8. Travail décent et croissance économique, 9. Industrie, innovation et infrastructures, 11. Villes et communautés durables
203-2	Impacts économiques indirects significatifs			Améliorer le cadre de vie urbain, Soutenir les organisations philanthropiques	42, 43	1. Pas de pauvreté, 3. Bonne santé et bien-être, 8. Travail décent et croissance économique
GRI 204	Pratiques d'achats 2016					
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux			Stimuler la circularité et la rénovation	34	8. Travail décent et croissance économique, 9. Industrie, innovation et infrastructures, 11. Villes et communautés durables

Divulgarion	Commentaires	Section dans le rapport	Page	Section de la Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité	Page de la Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité	Objectifs de Développement Durables (ODD)
GRI 205	Anti-corrupcion 2016					
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Contrôle interne et gestion des risques	76-78	Anti-corrupcion	50	16
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Contrôle interne et gestion des risques	76-78	Anti-corrupcion	50	16
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Aucun incident de corruption rapporté en 2022		Anti-corrupcion	50	16
GRI 206	Comportement anticoncurrentiel 2016					
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune action de comportement anticoncurrentiel et de pratiques antitrust n'est à déplorer en 2022				16
GRI 207	Politique fiscale 2019					
207-1	Approche de la politique fiscale	voir pages 165-166		Etats financiers contrôlés	146-205	1, 10, 17
207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques			Contrôle interne et gestion des risques	76-78	1, 10, 17
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale			Contrôle interne et gestion des risques	76-78	1, 10, 17
207-4	Reporting pays par pays	voir page 177		Etats financiers contrôlés	146-205	1, 10, 17
GRI 301	Matières 2016					
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume			Stimuler la circularité et la rénovation	34	8, 12
301-2	Matières recyclées utilisées			Stimuler la circularité et la rénovation	34	8, 12
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	Non applicable				8, 12
GRI 302	Energie 2016					
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Non pertinent pour l'activité d'Atenor				7, 12, 13
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs à l'énergie dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Réduire les émissions, Utiliser les énergies renouvelables, Taxonomie européenne, BREEAM	31, 32, 50-51, 53	7, 12, 13
302-3	Intensité énergétique	Non pertinent pour l'activité d'Atenor				7, 12, 13
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Non pertinent pour l'activité d'Atenor				7, 12, 13
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs à l'énergie dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Réduire les émissions, Utiliser les énergies renouvelables, Taxonomie européenne, BREEAM	31, 32, 50-51, 53	7, 12, 13
GRI 303	Eau et effluents 2016					
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Voir critères techniques relatifs à l'eau dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	6, 12
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Voir critères techniques relatifs à l'eau dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	6
303-3	Prélèvement d'eau	Voir critères techniques relatifs à l'eau dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	6
303-4	Rejet d'eau	Voir critères techniques relatifs à l'eau dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	6
303-5	Consommation d'eau	Voir critères techniques relatifs à l'eau dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	6
GRI 304	Biodiversité 2016					
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	Voir critères techniques relatifs à la biodiversité dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	14, 15
304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Voir critères techniques relatifs à la biodiversité dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	14, 15
304-3	Habitats protégés ou restaurés	Voir critères techniques relatifs à la biodiversité dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	14, 15
304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Voir critères techniques relatifs à la biodiversité dans BREEAM, WELL et dans la Taxonomie Européenne		Taxonomie européenne, BREEAM, WELL	50-51, 53	14, 15
GRI 305	Emissions 2016					
305-1	Emissions directes de GES (Champ d'application 1)	Non pertinent pour l'activité d'Atenor				13
305-2	Emissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Non pertinent pour l'activité d'Atenor				13
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux GES dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Réduire les émissions, Utiliser les énergies renouvelables, Stimuler la circularité et la rénovation, EU Taxonomy, BREEAM	31, 32, 34, 50-51, 53	13
305-4	Intensité des émissions de GES	Non pertinent pour l'activité d'Atenor				13
305-5	Réduction des émissions de GES	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux GES dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Réduire les émissions, Taxonomie européenne, BREEAM	31, 50-51, 53	13
305-6	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux GES dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Réduire les émissions, Taxonomie européenne, BREEAM	31, 50-51, 53	13
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (Sox) et autres émissions atmosphériques significatives	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux GES dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Réduire les émissions, Taxonomie européenne, BREEAM	31, 50-51, 53	13
GRI 306	Déchets 2020					
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux déchets et aux matériaux dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Stimuler la circularité et la rénovation	34	12, 14
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux déchets et aux matériaux dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Stimuler la circularité et la rénovation	34	12
306-3	Déchets générés	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux déchets et aux matériaux dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Stimuler la circularité et la rénovation	34	12, 14, 15
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux déchets et aux matériaux dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Stimuler la circularité et la rénovation	34	12
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Voir objectifs stratégiques et les critères techniques relatifs aux déchets et aux matériaux dans BREEAM et dans la Taxonomie Européenne		Stimuler la circularité et la rénovation	34	14, 15
GRI 308	Evaluation environnementale des fournisseurs					
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Analyse de nouveaux fournisseurs réalisée par les Project Managers au cas par cas		Organiser un processus décisionnel équilibré	47	
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Pas rapporté en 2022. Ce point sera traité dans le nouveau 'Code de Conduite' (qui sera mis en place en 2023) pour les fournisseurs				
GRI 401	Emploi 2016					
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Page 43		Politique RH	87-93	5, 8, 10
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Aucun				5, 8, 10

Divulgence	Commentaires	Section dans le rapport	Page	Section de la Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité	Page de la Charte de Gouvernance d'Entreprise et de Durabilité	Objectifs de Développement Durables (ODD)
401-3	Congé parental - Nombre total d'employés ayant droit à des congés parentaux: 5 femmes / 1 homme - Nombre total d'employés qui ont pris leurs congés parentaux: 5 femmes / 0 homme - Nombre total d'employés qui ont repris le travail après un congé parental durant la période de reporting: 2 femmes / 0 homme - Taux de retour au travail: femme: 100% / homme: 0% - Taux de rétention: femme: 50% / homme: 0%					
GRI 402	Relations de Travail 2016					
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Non applicable				8
GRI 403	Santé et sécurité au travail 2018					
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Système de gestion respectant la législation belge (Code du bien-être au travail)				8
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Conformément à la législation belge (Code du bien-être au travail), Atenor a réalisé un plan global de prévention basé sur une analyse de risques.		Identification des risques	35	
403-3	Services de santé au travail	Collaboration avec une organisation spécialisée dans l'assistance santé (Mensura)				8
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Le règlement de travail et le plan de prévention sont communiqués aux collaborateurs sur l'intranet				8, 16
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Voir page 92. Une partie des collaborateurs ont été formés aux premiers soins et suivent chaque année une mise à niveau de la formation	Politique RH		87-93	8
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Voir page 92	Garantir le bien-être des collaborateurs		40	3
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Pas rapporté en 2022. Ce point sera traité dans le nouveau 'Code de Conduite' (qui sera mis en place en 2023) pour les fournisseurs				8
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Tous les travailleurs sont couverts.				8
403-9	Accidents du travail	Voir page 92	Politique RH		87-93	3, 8, 16
403-10	Maladies professionnelles	Voir page 92	Politique RH		87-93	3, 8, 16
GRI 404	Formation et éducation					
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Moyenne de 19,8 heures de formation par collaborateur (employés et prestataires de services)	Formations		89	Politique RH - Formation
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		Formations		89	8
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Tous les collaborateurs	Garantir le bien-être des collaborateurs, Reconnaissance et politique de rémunération		40, 90, 92	Politique RH - Evaluation
GRI 405	Diversité et égalité des chances 2016					
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Voir page 93	Politique RH		87-93	5, 8
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Non rapporté en 2022				5, 8
GRI 406	Non-discrimination 2016					
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucun incident lié à la discrimination rapporté en 2022	Politique RH		87-93	5, 8
GRI 407	Liberté syndicale et négociations collectives 2016					
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Voir application des critères "Garantie sociale minimale" dans le cadre de la taxonomie Européenne	Taxonomie européenne		50-51	8
GRI 408	Travail des enfants 2016					
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	- Pour la partie opérations, voir la Charte de Gouvernance d'Entreprise - Pour les fournisseurs, voir les critères "Garantie sociale minimale" de la taxonomie européenne	Taxonomie européenne		50-51	Droits de l'homme
GRI 409	Travail forcé ou obligatoire 2016					
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	- Pour la partie opérations, voir la Charte de Gouvernance d'Entreprise - Pour les fournisseurs, voir les critères "Garantie sociale minimale" de la taxonomie européenne	Taxonomie européenne		50-51	Droits de l'homme
GRI 410	Pratiques en matière de sécurité 2016					
410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	Le 'Compliance Officer'				Droits de l'homme
GRI 411	Droits des peuples autochtones					
411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	Non applicable				2
GRI 413	Communautés locales					
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation et programmes de développement		Améliorer le cadre de vie urbain		42	17
413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales		Améliorer le cadre de vie urbain, Organiser un processus décisionnel équilibré		42, 47	1, 2
GRI 414	Evaluation sociale des fournisseurs					
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Evaluations menées par les Project Managers, au cas par cas				8, 16
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Aucun incident à rapporter en 2022				8, 16
GRI 415	Politique publique 2016					
415-1	Contributions politiques	Non applicable				16
GRI 416	Santé et sécurité des consommateurs 2016					
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité		Promouvoir le bien-être des occupants		41	3
416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	Aucun incident à rapporter en 2022				16
GRI 417	Commercialisation et étiquetage 2016					
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services et l'étiquetage		BREEAM, WELL		53	12
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun incident à rapporter en 2022				16
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun incident à rapporter en 2022				16
GRI 418	Respect de la confidentialité des données clients 2016					
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Aucun incident à rapporter en 2022		Dénonciation		16